



Spécial Congrès

La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

Supplément à « la lettre du DDEN n°259 » du 1^{er} juin 2024

RÉSOLUTION GÉNÉRALE CONGRÈS DE MONTPELLIER 2024

Fédération Nationale Des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale

Réunis en Congrès du 31 mai au 2 juin 2024 à Montpellier, les **DDEN réaffirment** la constance de leurs convictions en faveur de l'École de la République. Ils maintiennent l'esprit de leurs résolutions antérieures.

Les DDEN sont reconnus et mandatés officiellement par le Code de l'éducation comme membres de la communauté éducative. Leur qualité en fait des membres du Conseil d'École dans lequel **ils exigent que soit maintenue leur voix délibérative, ils demandent une voix délibérative au CDEN**. Ils continueront alors de tenir un rôle de modérateurs, de conciliateurs entre les trois composantes du Conseil d'école : les enseignants, les parents, les responsables municipaux (élus et personnels).

Les DDEN rappellent leur impartialité, garantie par leur indépendance vis-à-vis de toutes les organisations politiques, syndicales ou religieuses. Cette indépendance les amène à refuser que l'école puisse être perturbée et entravée par des actions individuelles ou collectives visant à la détourner de sa mission républicaine. Ils continueront à tout mettre en œuvre pour les actions locales et nationales contre les atteintes provenant d'individus radicalisés. Dans le contexte difficile que connaît notre société, en proie à de multiples agitations et à d'odieuses agressions, les DDEN exigent que les établissements scolaires puissent assurer une sécurité efficace de leurs élèves et de l'ensemble des équipes éducatives.

Les DDEN agissent pour une École publique promotrice de santé dans sa conception et son fonctionnement. Protection contre le mauvais état des locaux, contre les atteintes environnementales, les nuisances anthropiques ou naturelles, protection contre les atteintes liées à la qualité de l'air, de l'eau, protection contre les maladies en insistant sur la nécessité de protection de la santé par l'attention portée à la réactivation de la médecine scolaire et à la restauration scolaire.

Les DDEN continueront à demander l'abrogation des lois Debré, Carle et des accords iniques passés par la suite qui favorisent les établissements privés alors que les indicateurs maintenant connus montrent bien que les écarts sociaux s'accroissent. Il est anormal que les responsables politiques favorisent outrageusement des écoles privées qui maintiennent une sélection sociale contraire aux objectifs d'unité nationale.



Les DDEN s'engagent à lutter contre l'injustice sociale, souhaitent un système scolaire dans lequel la mixité sociale sera la conséquence de la mise en œuvre d'une politique volontariste dans ce domaine, une réalité permettant l'émergence d'une société plus fraternelle. Ils condamnent toute dérive communautariste.

Les DDEN, soucieux de l'application du principe de Laïcité, **demandent** instamment aux pouvoirs publics d'appliquer les règles inscrites dans la Constitution sur l'ensemble du territoire. Au nom de l'Égalité en éducation, la nomination de DDEN en Moselle et dans le Bas-Rhin doit être effective dès maintenant.

Les DDEN ont reçu favorablement les mesures concernant l'interdiction du port de vêtements manifestant une forme de prosélytisme ou d'expression religieuse dans l'enceinte de l'École laïque. **Les DDEN maintiennent** leur exigence d'un strict respect du principe de neutralité des intervenants, y compris pendant les moments périscolaires et les moments pédagogiques de sorties scolaires : ils rappellent que le respect qui est dû aux enfants passe par la neutralité des encadrants, accompagnants et intervenants.

Les DDEN, soucieux de l'intégration de tous les enfants, **mèneront** toutes les actions pour soutenir une école réellement inclusive. Les enfants en situation de handicap doivent être accueillis. Ils veilleront à ce que ce droit ne soit pas une simple déclaration d'intention mais une réalité tangible. C'est un des enjeux de la Fraternité républicaine. Cette attention particulière est un des gages de la cohésion sociale.

Les DDEN constatent la domination du libéralisme économique mais ils **refusent** l'idée d'une marchandisation de l'École qui n'est pas une entreprise mais un lieu d'éducation. Elle doit rester sous le contrôle de l'État républicain. La République Française doit rester seule garante de l'égalité et de la neutralité nécessaires à la formation des citoyens. Ils seront capables de choisir leur destin dans un monde de Paix en fonction des connaissances, fondées sur la raison et non sur les croyances particulières ou la soumission à des groupes d'intérêt.

Les DDEN s'engagent à augmenter leurs effectifs d'une manière significative : plus leur nombre sera élevé, plus ils auront les moyens humains pour peser dans le sens de leur soutien à l'école. Leur recrutement doit être accompagné par les pouvoirs publics et en particulier par le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.

Les DDEN continueront à agir collectivement, dans leurs Unions et leur Fédération en relayant ses enquêtes, en encourageant la participation à ses concours, en défendant la conception de la Laïcité qui est la leur : une Laïcité non adjectivable, non manipulable conformément aux lois de 1905 et de 2004.

Les DDEN continueront à promouvoir et défendre l'école laïque, l'école de la République, la seule école à assurer un service public d'éducation.